

**BRABANT
PARLEMENTAIRES**

P.V. Réunion des trois Comités du 23.01.2012. (art. PA 48)

Présents : pour les Parlementaires : Mrs. Culot, De Roy, Dujardin, Lamy, Vancabeke (pdt), Van Wallendael.

Excusés : Mrs Loozen, Mespouille Vanopphem.

pour le Comité Provincial : Mrs. Culot, De Leener, Monsieur (pdt), Robas.

pour le Conseil Judiciaire Provincial : Mrs. Lepain, Loze (pdt), Mathelart.

Invité : Mr. Delchef président de l'AWBB.

Mr.Vancabeke, président du groupe des parlementaires, souhaite la bienvenue aux participants et rappelle l'objectif de la réunion « la promotion du basket dans la province » (PA48), les sujets traités étant des demandes d'éclaircissements et non des critiques.

1. Création d'équipes « sélection provinciale ».

Vu le nombre d'équipes inscrites dans les championnats provinciaux pupilles et le manque d'intensité des rencontres, la direction technique provinciale souhaite inscrire une équipe « sélection provinciale » dans le championnat régional minimex filles 2012-2013. Ce qui permettrait d'organiser chaque semaine, en plus du travail effectué dans les clubs, un entraînement commun et une rencontre hebdomadaire supplémentaires. L'avis des clubs sera demandé.

Les frais de cette équipe seront pris en charge par le budget de la commission technique provinciale.

2. Assemblée provinciale 18. 05.2012.

2.1. Décisions.

Les règlements (Coupes BBw, Tours finaux, Play-off...) seront présentés (dans le vade-mecum) aux clubs pour avis. Lors de l'Assemblée, ils seront, ainsi que les amendements éventuels introduits par les clubs, soumis aux votes suivant les dispositions du R.O.I. c'est à dire : tout club aura droit à une voix par équipe ayant terminé le championnat complet de la saison 2011-2012.

2.2. Vade-Mecum.

Le vade-mecum (brochure) des rapports des Commissions, des règlements, des décisions à prendre, des personnes à élire ... sera envoyé aux clubs le 16 avril 2012. Il ne contiendra pas les résultats finaux des championnats qui eux ne seront connus que le 14 mai 2012 (fin des Championnats).

3. Coupes Bruxelles-Brabant wallon.

3.1. Organisation.

Une meilleure information sera donnée concernant les modifications apportées en cours de compétition.

3.2. Listes des joueurs.

Afin d'assurer un meilleur contrôle lorsqu'un club inscrit plusieurs équipes dans une même catégorie, les listes des joueurs seront diffusés sur le site.

4. Inscriptions compétitions 2012-2013.

Vu le déplacement de la période de mutations (du 15 mai au 15 juin), voici les dispositions prises :

- clôture des inscriptions : le 16 juin 2012.
- diffusion du pré-calendrier : le 24 juin 2012.
- calendrier définitif : le 05 août 2012.

5. Modifications de rencontres saison 2011-2012.

Suite à l'organisation d'un 2d tour pour certaines compétitions régionales « jeunes », des rencontres provinciales « jeunes » devront être déplacées; le CP-BBw met le dossier à l'étude.

6. Sélections provinciales.

Pour quelle sélection provinciale un joueur ayant obtenu une mutation administrative est-il qualifié?

7. Tracé des terrains – Appareil des 24 sec. Obligations.

7.1. Tracé des terrains.

Pour toutes les rencontres (seniores et jeunes) : à partir de la saison 2012-2013.

7.2. Appareil 24 secondes.

Pour toutes les divisions nationales : à partir de la saison 2012-2013.

Pour toutes les divisions régionales (seniores et jeunes) : à partir de la saison 2013-2014.

8. **Réunion préparatoire aux compétitions avec les secrétaires de club.**
 - 8.1. **Décentralisée.**

A titre expérimental, pour la saison 2012-2013 celles-ci seront décentralisées.
 - 8.2. **Obligation et reconnaissance des nouveaux secrétaires.**

Echange de vue concernant la proposition de modification du PA 78 rendant obligatoire une réunion préparatoire annuelle (mois d' août) pour les nouveaux secrétaires.

9. **JRJ - 11 mars 2012.**

Le CP-BBw souhaite être déchargé de cette organisation hors province.

10. **Problématique du parking payant aux abords des salles bruxelloises.**

Echange de vue.
Vue l'autonomie communale une solution semble très difficile.

11. **Vérification du PC 53.**

Le CP-BBw vérifie sur plainte.
Cette vérification ainsi que le contrôle des arbitres sont rendus difficiles par l'existence de multiples listes.

12. **Divers.**
 - 12.1. **Arbitre refusant d'arbitrer seul en compétitions seniors.**

Quid des frais?
 - 12.2. **Faits de violence en compétition P2Dames.**

Explications et décisions à prendre.
 - 12.3. **Participation d'une équipe hors province aux compétitions de la Coupe B-Bw.**

Des dispositions seront prises.

Mr Loze (pdt du CPJ) se félicite du déroulement cordial de la réunion et il remercie les participants pour le travail réalisé en vue de promouvoir la promotion du basket-ball dans notre province.

**P. Vancabeke, O.Monsieur, E. Loze,
Y. Lamy.**